



Chers adhérents,

Nous vous annonçons, dès le mois dernier, le lancement de la «Journée Nationale de la Prévention en Entreprises» organisée par l'ensemble des Services de Santé au Travail Interentreprises sur tout le territoire national le 12 mars 2019.

L'AMETRA06 a souhaité dédier cet événement à la prévention des addictions en milieu professionnel.

Les conduites addictives au travail, même si elles sont repérées, sont la plupart du temps difficiles à gérer pour l'encadrement et les collègues du salarié concerné.

Qu'il s'agisse d'une dépendance à l'alcool ou à la drogue, les comportements à risques peuvent être très dangereux et lourds de conséquences pour la sécurité et la santé des travailleurs.

**Employeurs, responsables RH, représentants de branches professionnelles, rejoignez-nous le 12 mars, lors de notre matinale et invitez vos salariés à aborder la question lors de leur visite médicale dans l'ensemble de nos centres médicaux. Nos équipes seront à leur écoute et disponibles pour en parler !**

**Pascale DESVALLEES**  
Directeur Général

## Addictions et travail

Les consommateurs excessifs d'alcool et de drogues (*substances dites «psychoactives» - SPA*) sont de plus en plus nombreux. Cette problématique de santé publique est devenue au fil des années une problématique de santé au travail.

### Le constat en entreprise

La consommation de cannabis est en constante hausse et se banalise. L'alcool est la substance psychoactive la plus consommée en France et serait la cause directe de 10 à 20 % des accidents du travail (source : INRS). Six chefs d'entreprise sur dix ont déjà été confrontés à la consommation excessive d'alcool chez leurs salariés et ce, toutes catégories socio-professionnelles confondues : ouvriers/cadres, hommes/femmes, jeunes/seniors.



Ces consommations provoquent des troubles du comportement pouvant entraîner, dans le cadre de l'entreprise, des absences et des retards répétés, une diminution de la concentration et de la productivité, des problèmes relationnels... Viennent s'ajouter à ces risques des difficultés sociales, financières et familiales qui fragilisent encore plus les individus.

Face à ces situations impactant lourdement la vie de l'entreprise et la vie des salariés, nous avons constitué une équipe pour travailler sur ces conduites addictives en milieu professionnel inscrites au Plan Santé Travail 2016-2020 et reconduite dans le cadre de notre Projet de service 2019-2020.

Aussi, la plateforme RSE (pour la responsabilité sociétale des entreprises) a été saisie en mai 2018 par le Président de la MIDELCA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) pour favoriser les démarches volontaires des entreprises pour la prévention et la prise en charge des addictions. 14 recommandations ont été adressées au Gouvernement, entreprises et fédérations professionnelles. Elles sont actuellement

à l'étude afin de programmer leur mise en oeuvre. Plus d'info sur [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr).

### La prévention

L'employeur doit évaluer le risque de consommation de substances psychoactives dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) et cibler les déterminants professionnels éventuels, en particulier pour les postes de sûreté et sécurité: disponibilité et offre des produits liées au milieu professionnel, pratiques culturelles de l'entreprise, précarité professionnelle, risques psychosociaux...

Pour accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention et lui permettre d'intervenir en cas de troubles du comportement d'un salarié pouvant être liés à une consommation excessive de substances psychoactives ou une addiction, notre équipe propose des outils d'aide aux employeurs et leurs salariés.

Pour les employeurs, ces outils ont pour objectif de les conseiller dans la gestion de ces situations et dans la mise en place d'actions de prévention afin d'éviter les situations dégradées. L'accompagnement de l'employeur est primordial dans cette démarche de prévention et dans la gestion des cas aigus et chroniques.

Pour les salariés, les supports de sensibilisation proposés sont destinés à les aider dans le respect de la confidentialité et du secret médical et d'assurer leur maintien dans l'emploi.

Le site Internet [www.addictaide.fr](http://www.addictaide.fr) a été pensé pour comprendre les addictions, aider et se faire aider. Il s'adresse aux employeurs, salariés et à l'entourage. Très accessible et ludique, il permet de mieux comprendre la dépendance et donne les clés pour accompagner et se faire accompagner.



**Pour en savoir plus sur les addictions au travail, échanger avec nos équipes (médecins du travail, infirmiers, techniciens, psychologue du travail...) ou partager avec d'autres employeurs, assistez à notre matinale « Addictions et travail » qui aura lieu le 12 mars dans le cadre de la journée nationale de la prévention en entreprises.**

**Toutes les informations au verso >>>**

## “ La prévention, une question de bon sens... ”

**En position assise ou en station debout, prenez soin de vos jambes, adoptez les bons gestes !**

- En position assise, serrer les genoux pendant 1 minute, faire des mouvements de flexion de la cheville et éviter de croiser les jambes.
- En station debout prolongée, faire des mouvements d'élévation sur la pointe des pieds.
- Alternier si possible la position assise et la position debout.
- Mobiliser fréquemment les jambes.



## Reconduction des AFS pour les TPE-PME

Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la prolongation de 6 aides financières simplifiées (AFS) de la Carsat. Le versement de ces aides qui peut atteindre 25 000 € vise à faciliter l'investissement en solutions et équipements afin d'agir en prévention des risques professionnels et réduire les AT/MP dans les petites structures.

**Filmeuse +**, aide destinée aux secteurs de l'industrie, de la logistique et du commerce de gros pour la prévention des risques associés au filmage manuel des palettes.

**Bâtir +**, pour le BTP, vise à réduire les risques liés aux manutentions manuelles de charges, aux efforts répétitifs et aux postures contraignantes.

**Airbus** concerne les centres de contrôle technique et les garages afin de limiter l'exposition des salariés aux émissions de gaz et fumées d'échappement.

**Stop Amiante** est une aide destinée aux entreprises de maintenance, de nettoyage et de construction pour réduire les expositions aux fibres d'amiante.

**TMS Pros Diagnostic et TMS Pros** concernent tous les secteurs d'activité pour accompagner les employeurs dans leurs actions de réduction des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Ces offres sont distribuées dans la limite des budgets disponibles.

Pour en savoir plus : [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)

## Journée Nationale de l'Audition



L'association JNA organise sa 22<sup>ème</sup> campagne de prévention de l'audition le 14 mars prochain et rassemblera plus de 3000 acteurs de la santé et de la prévention.

Vous souhaitez organiser une action ? N'hésitez pas à consulter le site web JNA et à utiliser le pack et les outils proposés : [www.journee-audition.org](http://www.journee-audition.org).

AMETRA06 INFO est édité par l'AMETRA06.

Siège et administration : Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy, 06200 NICE • Email : [administratif@ametra06.org](mailto:administratif@ametra06.org)  
Tél. : 04.92.00.24.70 - Fax : 04.93.55.11.46 • Contact : Sophie Chantelot - Chargée de communication : [s.chantelot@ametra06.org](mailto:s.chantelot@ametra06.org)

Retrouvez toutes nos lettres AMETRA06 INFO sur [www.ametra06.org](http://www.ametra06.org)

## Participez à la Journée Nationale de la Prévention en Entreprises du 12 mars 2019



### S'informer, échanger et rencontrer des professionnels de santé sur la prévention des risques au travail.

Tels sont les objectifs de cette journée nationale dont Presanse est à l'initiative auprès des services de santé au travail interentreprises de l'ensemble du territoire afin de promouvoir nos services et de partager nos actions en amont d'un projet de loi réformateur du système de prévention des risques professionnels.

### L'AMETRA06 vous invite à sa journée « Addictions et travail »

#### Au programme de cette journée du 12 mars 2019 :

##### Un accueil dans nos 18 centres médicaux

Les salariés reçus seront sensibilisés par un affichage spécifique et la diffusion de vidéos en salle d'attente (pour les centres pourvus de poste TV). Ils pourront, s'ils le souhaitent, aborder la question de l'alcool et des drogues au travail avec les médecins et infirmiers qui seront à leur écoute pour en parler (dans le respect de la confidentialité) et les conseiller.

Des fiches conseils leur seront également remises.

Une matinale d'information et d'échanges en 3 temps forts animée par des médecins du travail, des infirmiers en santé au travail et des IPRP (technicien HSE et psychologue du travail) :

**1- Une conférence** sur les addictions en milieu de travail qui abordera toutes les questions que vous vous posez sur cette problématique : qu'est-ce qu'une addiction, comment agir en prévention, quels sont les outils à disposition pour aider les employeurs et soutenir les salariés, quelle est la réglementation en vigueur... ?  
Une pochette contenant toutes les documentations utiles vous sera remise en début de conférence.

**2- Des témoignages d'entreprises** confrontées à ces situations d'addiction suivis d'un temps d'échanges libres entre intervenants et invités.



### Mes salariés peuvent-ils prendre rendez-vous avec le médecin du travail sans que j'en sois tenu informé ?

Oui, dans le cadre d'une « visite à la demande » (voir lettre n°112 - 01/2019).

En effet, tout salarié peut bénéficier d'une visite occasionnelle, à tout moment, avec son médecin de travail sans en avertir son employeur. Il s'agit d'une visite réglementaire qui peut être sollicitée par le salarié lui-même ou le médecin traitant. Pour rappel, en tant qu'employeur, vous avez également la possibilité de solliciter une visite occasionnelle.

### 3- Trois ateliers ludiques et pratiques.

Le premier sera dédié à l'alcool.

Le deuxième à la drogue.

Ces 2 ateliers proposeront un parcours avec essai de lunettes simulant l'effet d'ébriété et l'impact de la prise de stupéfiants sur les réflexes humains. Des malles outils seront également présentées.

Un 3<sup>ème</sup> atelier permettra de répondre aux questions des employeurs et de leur présenter des outils.

### Informations pratiques pour assister à la matinale :

#### Lieu :

- Aéroport Nice Côte d'Azur - Terminal 1.
- Centre d'affaires (2<sup>ème</sup> étage).



#### Accès :

- Voiture, parking conseillé : P3.
- Tramway, ligne 2 en service.
- Bus.

#### Horaires :

- 8h30 : Accueil café.
- 9h00-12h00 : Conférence, témoignages et ateliers.

#### Inscription :

- Elle est obligatoire et gratuite.
  - Pour assister à la matinale, inscrivez-vous grâce au formulaire en ligne en cliquant sur : <https://www.rencontres-sante-travail.fr/service/ametra06> ou via l'invitation déjà envoyée à l'ensemble de nos adhérents.
  - Le nombre de places est limité.
- Nous vous recommandons de vous inscrire au plus tôt.

#### Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 04.92.00.28.94 ou par email à [s.chantelot@ametra06.org](mailto:s.chantelot@ametra06.org).

Nos équipes médicales sont également à votre disposition pour vous répondre.

N'oubliez pas... #LaPreventionEnActions

Retrouvez toute l'actualité de la santé au travail des SSTI de la région sur : [presanse-pacacorse.org](http://presanse-pacacorse.org)